



**BUREAU ET COMMISSION DES FINANCES DU
6 Avril 2016**

**PLANNING DES REUNIONS ET MANIFESTATIONS A VENIR**

DATE	HEURE	LIEU	OBJET	DESTINATAIRES
07/04/2016	9h00-16h30	Salle de réunion à Ribérac	Formation ADS	Secrétaires e Mairie
07/04/2016	17h00	Salle de réunion à Ribérac	Comité de pilotage TAP	
08/04/2016	10-12h	Salle de réunion à Ribérac	Audition finale des candidats pour le poste de Chargé de Développement Economique	Didier Bazinet Jeannik Nadal Patrice Favard Allain Tricoire.
12/04/2016		Salle de réunion à Ribérac	Conseil d'Administration du CIAS	Membres du conseil d'administration, Carine RIGAUD et Catherine SUBRENAT
14/04/2016	18h30	Salle des Fêtes de Champagne Fontaines	Conseil Communautaire	Conseillers Communautaires, Jean Baptiste CHAMOUTON, Carine RIGAUD et Véronique RAYNAUD
25/04/2016	14h30	Salle de réunion à Ribérac	Réunion CIID	Membres de la commission
27/04/2016	Après midi	Salle de réunion à Ribérac	Comité de Pilotage pour une Conférence expo sur les Energies Renouvelables	Membres du comité de pilotage
29/04/2016	14h00	Salle de réunion à Ribérac	Comité de Pilotage N°3 doc Unique	Membres du comité de pilotage
2 au 5/05/2016	9h00-17h00	Salle de réunion à Ribérac	Formation Educateur	

1 – INFORMATIONS

LE PIG

Le premier Comité de Pilotage du nouveau Programme d'Intérêt Général Habitat 2016/2018 (PIG du Bassin Ribéracois/ Double) s'est tenu jeudi 31 mars 2016 dans les locaux de la CCPR.

11 Dossiers ont ainsi été présentés, dont 9 pour notre seul territoire à savoir 3 dossiers pour Ribérac, 2 pour St Vincent de Connezac, 1 pour St Martin de Ribérac, 1 pour Paussac St Vivien, 1 pour Villeteureix, et 1 pour Allemans. (Ce qui représente un montant de travaux prévisionnel de 284 639.57€ effectués par des entreprises locales et 130 714€ de subventions prévisionnelles)

Les différents moyens de communication ont été présentés : Distribution des dépliants, de la nouvelle carte dans chaque mairie avec un rappel du PIG à chaque secrétaire de mairie et aux élus présents. Parution d'articles de presse dans plusieurs journaux locaux, lettre intercommunale, bulletins municipaux.)

Des courriers d'information ont été adressés aux infirmières, médecins, notaires, agences immobilières et banques. Une rencontre avec les intervenants sociaux a été organisée.

Il est prévu d'effectuer des réunions d'information avec différents organismes tels que le CIAS, l'ADMR, le CCAS. Ainsi qu'une rencontre avec les entreprises.

REQUALIFICATION DU MUSEE DES TOURBIERES

Vendredi 1^{er} avril, Alban TINELLI de l'ATD s'est rendu sur le site des Tourbières afin d'étudier les possibilités d'aménager un restaurant dans l'ancien musée. L'objectif étant de pouvoir ouvrir ce nouvel espace de restauration à compter de la saison estivale 2017.

Nous avons profité de sa visite pour aller au village de Beauclair. Un troisième projet d'aménagement pourrait voir le jour intégrant à minima la réalisation d'une piscine et la conception d'une zone d'implantation d'habitations légères de loisir.

CONTINUITÉ ECOLOGIQUE RIVIERE DRONNE – AMENAGEMENT DU MOULIN DE MONTAGRIER

Mardi 5 avril, une rencontre avec les techniciens d'EPIDOR et du BE ECOGEA a permis de présenter les premières esquisses chiffrées des aménagements du moulin de la Dronne visant à assurer la circulation des poissons. (environ 115 000 € TTC de travaux). Les aides financières sont de 80% du montant HT des travaux pour les collectivités.

En effet, l'ensemble du cours de la Dronne en aval du moulin de Valeuil a été classé par l'Etat à la liste 2 de l'article L 214-17 du code de l'environnement le 7 octobre 2013. Ce classement impose aux propriétaires de seuils d'assurer le transport des sédiments et la circulation des poissons au niveau de leurs ouvrages dans un délai de 5 ans (avant octobre 2018).

2 – EXAMENS DES BUDGETS 2016

Projection PPT

3 – EXAMEN DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2016

ADMINISTRATION GENERALE

PROJET DE DELIBERATION : Désignation d'un délégué Titulaire et d'un délégué suppléant au le Syndicat Périgord Numérique

Proposition Dider Bazinet comme titulaire et Allain Tricoire comme suppléant

PROJET DE DELIBERATION : Consultation pour le choix du Maître d'œuvre dans le cadre du projet de construction d'un centre d'hébergement à Énergie Positive sur la commune de Siorac de Ribérac

Le projet relatif à la construction d'un centre d'hébergement à énergie positive semble être bien perçu par les financeurs sollicités. Il est proposé d'ores et déjà de lancer la consultation pour le choix du maître d'œuvre du projet, en procédure adaptée.

PROJET DE DELIBERATION : Autorisation donnée au Président de reprendre l'actif du Centre social et culturel du Verteillacois suite à dissolution.

Il s'agit d'encaisser au profit du Centre social et Culturel du Pays Ribéracois la somme de . Cettedisponibilité financière doit être consacrée à un projet d'investissement pour que le CSC déploie son activité.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE - URBANISME

PROJET DE DELIBERATION : Révision de la carte communale de Champagne Fontaines

Suite à la demande de la commune et afin que de mettre en conformité les documents d'urbanisme avec le projet d'aménagement de la piste automobile aboutisse, il est nécessaire de modifier le zonage d'un secteur bien précis de la carte communale de Champagne Fontaines comme cela a été fait sur les communes de Nanteuil Auriac de Bourzac et Vendouze récemment approuvées. Le Préfet (dans un courrier en date du 9 mars dernier) nous invite à réviser la carte communale pour permettre d'accueillir en toute sécurité juridique le projet de piste sans avoir à attendre l'achèvement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours.

A noter que le permis d'aménager concernant cette piste sera instruit par le service ADS de la CCPR.

PROJET DE DELIBERATION : modification de l'annexe à la délibération n° 2015/174 instituant le Droit de Préemption Urbain -

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire par délibération en date du 12 novembre 2015 a décidé d'instituer un Droit de Préemption Urbain (DPU),

- Sur les secteurs suivants des PLU des communes de Ribérac, Tocane-St-Apre, Montagrier, Villeteureix, Lisle, Vanxains, Segonzac :

l'ensemble des zones urbaines (zones U),
l'ensemble des zones à urbaniser (zones AU).

- Sur les secteurs des communes dotées d'une carte communale et sur lesquelles un droit de préemption avait déjà été instauré ou pour lesquelles un droit de préemption doit être instauré. Les communes concernées et les secteurs concernés ont fait l'objet d'une annexe à la délibération.

Cette annexe a déjà fait l'objet d'une première modification par délibération en date du 17 décembre 2015 instaurant le DPU sur des parcelles des communes de ST Victor, Saint Sulpice de Roumagnac et Paussac St Vivien :

Il convient de modifier à nouveau cette annexe afin **d'instaurer le Droit de Préemption Urbain sur les parcelles n°531,535,536,534 section C de la commune de Saint Pardoux de Dronne dans le but de réaliser du logement social.**

Conformément au R.211-2 du Code de l'Urbanisme les délibérations relatives à l'instauration du droit de Préemption font l'objet d'une insertion dans deux journaux du Département habilités à recevoir des annonces légales afin qu'elles soient exécutoires.

FINANCES

PROJET DE DELIBERATION N°2016 : Adoption du taux de la cotisation foncière unique 2016

TAXE	BASES PREVISIONNELLES 2016	PROPOSITION TAUX 2016	PRODUIT ATTENDU 2016
CFU	2 731 000 €	28.73% (28.73%)	784 702 € (764 684)

PROJET DE DELIBERATION N°2016 : Adoption de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2016

ANNEE	2016
BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLE	18 200 477 €
TAUX	12.05 % (12.05)
PRODUIT ATTENDU	2 193 157 €

PROJET DE DELIBERATION N°2016 : Régularisation du compte 673 (annulation sur exercices antérieurs)

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président de lisser sur 4 ans la somme à annuler au budget de pour régulariser les titres de recettes des sommes dues entre la CCR et la CCHD.

PROJET DE DELIBERATION N°2016 : Adoption des subventions 2016 1^{ère} partie

Action Sociale

Organisme	Voté 2015	Proposition 2016

SECOURS POPULAIRE	1 079 €	1 079 €
SOLIDAGE	500 €	500 €
RESTAURANT DU COEUR	6 000 €	6 000 €
CIAS	100 000 €	100 000 €
Sous-Total	107 579 €	107 579 €

SPORT

PROJET DE DELIBERATION N°2016 : Adoption des tarifs et horaires des Piscines Intercommunales pour la Saison Estivale 2016

Les Piscines intercommunales de Ribérac et Verteillac seront ouvertes du 17 mai au 4 septembre 2016. L'ouverture au public se fera à compter du 28 mai 2016.

Il est proposé d'adopter les tarifs suivants à compter de l'année 2016 :

		Ribérac	Verteillac
Enfants de moins de 3 ans		GRATUIT	GRATUIT
Enfants de 3 à 9ans	Unité	1.00 €	1.00 €
	Carnet de 10 entrées	8.00 €	8.00 €
	Carte saison (valable sur les 2 piscines)	20.00 €	20.00 €
Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, 10-18 ans, étudiants (sur présentation d'un justificatif)	Unité	1.50 €	1.00 €
	Carnet de 10 entrées	12.00 €	9.00 €
	Carte saison (valable sur les 2 piscines)	30.00 €	30.00 €
Adultes	Unité	2.00 €	1.80 €
	Carnet de 10 entrées	16.00 €	14.00 €
	Carte saison (valable sur les 2 piscines)	40.00 €	40.00 €
Tarif de groupe - de 18 ans (à partir de 10 personnes)	accompagnant 1 gratuité pour 8 de + de 6 ans 1 gratuité pour 5 moins de 6 ans	0.80 €	0.50 €
Tarif de groupe + de 18 ans (à partir de 10 personnes)		1.60 €	1.00 €
Accompagnateur Visiteur		0.40 €	0.40 €
Campeur – de 18 ans		0.80 €	0.60 €
Campeur adulte		1.60 €	1.00 €

Location aquabike	carte de 5 séances	20.00 €	
	carte de 10 séances	35.00 €	
Ecole de natation (1 mois)	8-12 ans	15.00 €	
Aquagym /Aquafitness	1 séance	7.00 €	7.00 €
	Carte de 10 séances	50.00 €	50.00 €

☞ Les Pompiers Volontaires des Centres de Secours Principaux de Ribérac et de Mareuil sur Belle bénéficient de la gratuité d'accès aux Piscine Intercommunales

☞ Les écoles et les centre de loisirs du territoire de la CCPR bénéficient également bénéficient de la gratuité d'accès aux Piscine Intercommunales

Il est proposé de voter les horaires suivants

Ouverture du 17 mai au 4 septembre 2016

Du 17 au 27 mai scolaires uniquement

Ribérac et Verteillac : Ouverture public + scolaire du 28 mai au 5 juillet 2016

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Ribérac	16H30-19H00	16H30-19H00	12H00-19H00	16H30-19H00	16H30-19H00	10H30-19H00	10H30-13h00 15h00-19H00
Verteillac	16h30-19h00	16h30-19h00	15h00-19h00	16h30-19h00	16h30-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	15h00-19H00

Vacances scolaires : du 6 juillet au 31 août 2016

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Ribérac	10H30-19H00	10H30-19H00	10H30-19H00	10H30-19H00	10H30-19H00	10H30-19H00	10H30-13h00 15h00-19H00
Verteillac	10h30-12h30 15h00-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	15h00-19H00

Période scolaire : 1^{er} septembre au 4 septembre 2016

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
--	--------------	--------------	-----------------	--------------	-----------------	---------------	-----------------

Ribérac et Verteillac	16H00- 19H00	16H00- 19H00	15H00-19H00	16H00- 19H00	16H00-19H00	15H00- 19H00	15H00-19H00
--------------------------	-----------------	-----------------	-------------	-----------------	-------------	-----------------	-------------

Par ailleurs une action spécifique sera conduite pour les élèves de CM 2 non nageur puisque cet été il leur sera proposé gratuitement des cours d'apprentissage de la natation avant la rentrée au collège.

RESSOURCES HUMAINES

PROJET DE DELIBERATION : Création d'un poste de Chargé de Développement Economique

Il s'agit de créer à compter du 1^{er} juin 2016 un emploi de chargé de développement économique contractuel (3 ans) relevant de la catégorie A à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Animation d'un réseau local d'entrepreneurs locaux;
- Mise en œuvre et suivi d'actions collectives destinées à améliorer l'information entre entreprises, en coordination avec les acteurs du développement économique (organisations professionnelles, consulaires)
- Travail sur la problématique orientation/emploi/formation du territoire ;
- Mesure des besoins et mise en œuvre des dispositifs sur la transmission-reprise d'entreprises,
- Réalisation d'études sectorielles ;
- Contribution aux démarches de marketing territorial engagées par les organisations professionnelles, consulaires ...
- Veille économique du territoire

PROJET DE DELIBERATION : Création d'un poste dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, le Président propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 01 mai 2016.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Ce contrat s'accompagne d'une convention avec le Pôle Emploi permettant de financer ce poste à hauteur de 85%.

Création d'un poste d'agent d'accueil dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement à l'emploi. Ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

La durée du travail est fixée à 30 Heures par semaine. Sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC Horaire

PROJET DE DELIBERATION : Création d'un poste dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir

Le dispositif des emplois d'avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires. Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois au maximum et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Création d'un emploi d'avenir dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Service technique : entretien bâtiments, voirie, espaces verts
- Durée des contrats : 36 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35h
- Rémunération : SMIC,

PROJET DE DELIBERATION : Recrutement d'agents du service tourisme en raison d'un accroissement saisonnier d'activités

Le recrutement direct de quatre agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité.

Ils assureront une fonction d'adjoint d'animation selon les caractéristiques suivantes :

- deux contrats pour une durée hebdomadaire de 35 heures du 1^{er} juin au 30 septembre 2016.
- deux contrats pour une durée hebdomadaire de 30 heures du 1^{er} juin au 30 juin, pour une durée hebdomadaire de 35 heures du 1^{er} juillet au 31 août et pour une durée hebdomadaire de 30 heures du 1^{er} septembre au 30 septembre 2016.
- un contrat pour une durée hebdomadaire de 30 heures du 1^{er} juin au 30 juin, pour une durée de 35 heures du 1^{er} juillet au 31 août et pour une durée de 30 heures du 1^{er} septembre au 30 septembre 2016.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 340/majoré 321.

PROJET DE DELIBERATION : Recrutement d'agents en raison d'un accroissement saisonniers d'activités pour les piscines intercommunales

Le recrutement direct de douze agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité.

Ils assureont une fonction d'adjoint technique selon les caractéristiques suivantes :

- un contrat pour une durée de 35 heures du 2 au 11 juillet 2016.
- un contrat pour une durée de 40 h du 10 au 17 juillet 2016.
- un contrat pour une durée de 35 heures du 18 juillet au 25 juillet 2016.
- un contrat pour une durée de 35heures du 24 au 31 juillet 2016.
- un contrat pour une durée de 35 heures du 1^{er} au 8 août 2016.
- un contrat pour une durée de 35 heures du 07 au 14 août 2016.
- un contrat pour une durée de 40 heures du 15 au 22 août 2016.
- un contrat pour une durée de 35 heures du 22au 28 août 2016.
- un contrat pour une durée hebdomadaire de 20 heures du 28 mai au 2 septembre 2016.
- un contrat pour une durée hebdomadaire de 20 heures du 16 mai au 04 septembre 2016.
- un contrat pour une durée hebdomadaire de 14 heures du 28 mai au 02 septembre 2016.
- un contrat pour une durée hebdomadaire de 35 heures du 16 mai au 04 septembre 2016.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 340/ majoré 321.

PROJET DE DELIBERATION : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président expose à l'Assemblée la nécessité de modifier le tableau des effectifs afin de

prendre en compte les modifications approuvées par le Comité Technique de la CCPR, en date du 4 mars 2016:

Suppression d'un poste d'adjoint de patrimoine 1° classe de 35heures suite à un changement de filière par l'intégration directe de l'agent sur un autre grade.

- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation 1° classe à 31 heures car l'agent était en détachement de son poste. Depuis le 1^{er} juin elle est titulaire du grade d'ATSEM.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2° classe de 29 heures suite à l'augmentation du temps de travail de l'agent au 1^{er} janvier 2016
- Suppression d'un poste d'adjoint technique 2° classe de 20.30 heures suite à l'augmentation du temps de travail de l'agent au 1^{er} janvier 2016.
- Suppression d'un poste d'ATSEM principal 1° classe de 30 heures suite à l'augmentation du temps de travail de l'agent au 1^{er} janvier 2016.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique 2° classe de 28 heures suite à l'augmentation du temps de travail de l'agent au 1^{er} janvier 2016.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique 2° classe de 25 heures suite à l'augmentation du temps de travail de l'agent au 1^{er} janvier 2016.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique 2° classe 25 heures suite à l'augmentation du temps de travail de l'agent au 1^{er} janvier 2016.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2° classe de 31 heures suite à l'augmentation du temps de travail de l'agent.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique 2° classe en CDI de 17.5 heures suite à l'augmentation du temps de travail
- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2° classe en CDI de 3.08 heures suite à l'augmentation du temps de travail de l'agent au 1^{er} janvier 2016
- Suppression d'un poste d'adjoint technique 2° classe en CDI de 4.89 heures suite à l'augmentation du temps de travail de l'agent.
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation 2° classe en CDI de 32 heures suite à l'augmentation du temps de travail de l'agent.
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 2° classe de 24 heures suite à la démission de l'agent.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 1° classe de 23.5 heures suite au départ en retraite de l'agent.

PROJET DE DELIBERATION : Régime Indemnitare communautaire

Cette délibération annule et remplace la délibération 2015/179 du 12 novembre 2015.

En effet le décret n°2008-1533 du 22 décembre 2008 instaurant la PFR est abrogé depuis le 31 décembre 2015. Dès lors, cette prime ne peut plus être versée et doit être supprimée.

4 – QUESTIONS DIVERSES